FICHE 12
INFORMATIONS DIVERSES

Coordination générale au niveau fédéral

Le service formation de la Direction Technique Nationale a la responsabilité de veiller à la cohérence de la mise en œuvre de l'ensemble des formations fédérales et bénévoles en lien avec les organismes partenaires (privés ou publics), le ministère des Sports de la jeunesse et de la vie associative, la branche du sport représenté par l'OC sport et autres partenaires potentiels etc...

Marc ITEMAN
Directeur Technique National

Laetitia DENYS
Assistante de direction

Frédéric LAMBERT
Chargé de mission Formation

Des interrogations ? un seul courriel :
formation@ffmoto.com

Informations complémentaires

CQP Initiation et Guide de randonnée en Motocyclisme - Code RNCP

RNCP 41985 ..... https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41985/

Références sites

Fédération Française de Motocyclisme ..... https://www.ffmoto.org
Portail de recherche d'éducateur sportif ..... https://recherche-educateur.sports.gouv.fr

Annexe II-I code du sport

Il est possible d'avoir la liste des qualifications professionnelles qui peuvent encadrer les activités du motocyclisme sur le site Légifrance, vous trouverez ci-dessous le lien pour obtenir l'annexe II-I du code du sport.

Article Annexe II-1 (art. A212-1) - Code du sport - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Services de l'Etat (se référer à la Fiche 13)

Dans le cas d'une constatation évidente du non-respect des règles édictées par l'état (par exemple : pas de diplôme ou de qualification correspondant l'activité ou absence de carte professionnelle), il est possible de saisir les services de l'Etat du département concerné.